

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU

Séance du : Mercredi 08 Janvier 2014 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal

**Présents** : Mesdames FRUALDO A.PIATTI G. CAGNAT M. QUIVIGER G. Messieurs HUGOT D. MONNAUX H. JOVIGNOT P. TISSIER A THOUVEREY P. GOUSSARD D.

**Absents**: Messieurs CAUSSARD J.P. (pouvoir Md ROYER C.) MATHIEU C (pouvoir HUGOT D.) RAVON H. (pouvoir GOUSSARD D.)

**Secrétaire de séance** : Madame FRUALDO Annie

#### **APPROBATION MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME n° 1/2013**

Vu le procès-verbal de l'enquête publique et vu les conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve cette modification en prenant en compte les réserves :

- Aménagement de la Rue des Fossés et son adaptation.
- Orientation d'aménagement au lieudit « Derrière le Château ».
- Le principe d'aménagement projeté au lieudit « Les Chaumes » est justifié.
- Que les modifications apportées au règlement tendant à améliorer la densité du bâti et respectant les adaptations aux dispositions légales nouvelles, notamment à la loi portant sur l'Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle II.

#### **Réserves**

Revoir la création d'un cheminement doux depuis la Rue des Fossés jusqu'à la nouvelle voie desservant la zone IAU, ayant pour conséquences de réduire l'emprise du chemin (dit chemin des aboutissants).

#### **Recommandations**

Le secteur « derrière le Château » étant impacté par la présence de deux canalisations, réduisant l'espace constructible, il conviendra de veiller à informer les intéressés, lors des demandes d'autorisation d'occupation du sol, quand bien même, le risque est signalé dans le PLU.

Il pourrait y être envisagé, d'intégrer un espace vert à l'orientation d'aménagement, pour la partie confinée, entre les 2 canalisations au Sud du secteur, dont on sait qu'elle ne pourra recevoir de constructions.

### **RENOVATION DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal accepte la réalisation de travaux supplémentaires.

➤ Entreprise LAPIED lot carrelage 1.667.37 € HT.

(Aménagement de l'entrée, côté salle de réunions).

➤ Pose et fourniture de carrelage salle réunions. 2.864,10 € HT 13 voix pour et 1 abstention.

### **ASSOCIATION FONCIERE DE PONTIGNY PROPOSE LA RETROCESSION GRATUITE DE 2 CHEMINS**

Suite à la dissolution de l'AFR de Pontigny, il nous est proposé la rétrocession à titre gratuit, de 2 chemins situés sur notre commune.

*Sur le chemin de St Edmé 9 ares 70 ca et La Rue aux renards 8 ares.*

Le Conseil municipal accepte cette rétrocession à titre gratuit et s'engage à en effectuer l'entretien.

### **DECISION SUR LA COMPETENCE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE DE L'YONNE à compter de 2014.**

En effet, depuis la dissolution de notre Syndicat Intercommunal d'Electrification, la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne a compétence pour nos projets communaux.

Les nouveaux statuts 2014 vont permettre aux communes de pouvoir obtenir de nouvelles subventions sur les travaux d'éclairage public.

Afin de pouvoir bénéficier de ces aides, nous devons déléguer cette compétence à la Fédération. Une réunion de finalisation est prévue courant Janvier.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner sa décision, par manque de précisions sur l'entretien et la propriété de ces ouvrages.

## **PROJET DE GRDF POUR LA POSE D'ANTENNES DE RELEVÉ SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal par 9 voix pour 3 contre et 2 abstentions accepte l'étude faite par GRDF pour l'installation d'antennes de relevé sur des édifices communaux.

Le résultat nous indiquera les bâtiments réellement retenus.

## **CAMPING MUNICIPAL SAISON 2014 TARIF SPECIAL**

Le Conseil Municipal accepte d'instituer une réduction de 20 % sur le tarif en vigueur, pour la venue de groupes au camping municipal (par 13 voix et 1 voix pour 10%).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'enquête publique pour le renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Pontigny n'a reçu aucune remarque.
- Le Conseil Municipal accepte le remplacement de 2 paires de volets au logement 2 Rue Reine de Sicile, pour un montant de 1.125.66 € HT.
- Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les budgets 2014 avant les élections de Mars.
- Le Conseil Municipal accepte de se positionner sur le projet d'installation de bornes de charge de véhicules électriques avec la Fédération d'Electricité d'Auxerre.
- Suite à la reprise de terrains nécessaire à l'aménagement du complexe scolaire Rue des Fossés, le Conseil Municipal accepte le versement d'une prime d'éviction au GAEC BEAU exploitant, pour un montant de 1.334.52 €.
- Le Conseil Municipal accepte l'augmentation appliquée par la Mairie de Chablis, pour les travaux de balayage des Rues - 96 € de l'heure.
- Le Conseil Municipal va étudier la demande émanant de la CUMA de Ligny, sur la possibilité d'acquérir une parcelle sise dans la Z.A.

Les Membres Présents,            Fait à LIGNY LE CHATEL le 09 Janvier 2014,

Le Maire, ROYER Chantal